



ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Recommandations pour 2019

Adoptées lors de la 10^e session plénière de l'ARLEM le 27 février 2019 à Séville (Espagne)

La stabilisation politique et économique de la région méditerranéenne est une des priorités de l'Union pour la Méditerranée, de l'Union européenne et de l'ARLEM. Les challenges politiques impliquent la garantie d'une gouvernance démocratique efficace, le développement des règles de droit et le respect des droits de l'homme. Dans la perspective de l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et les objectifs du développement durable basés sur l'engagement actif et les contributions concrètes des régions et des villes, nécessaire pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète de toutes formes de dégradation, garantir la prospérité, la vie décente, promouvoir la paix, la justice et les sociétés inclusives.

L'ARLEM rassemble les collectivités locales et régionales (CLR) des trois rives de la Méditerranée au sein d'une assemblée commune, et a pour rôle de promouvoir une approche à multiniveaux de la politique européenne de voisinage (PEV) et la territorialisation des politiques sectorielles de la région euro-méditerranéenne en les rapprochant des citoyens, en soutenant la décentralisation et en soulignant le lien entre décentralisation politique et développement territorial.

L'Union pour la Méditerranée (UpM) peut jouer un rôle accru dans le soutien à la coopération entre l'UE et ses partenaires voisins du Sud. Elle s'est révélée une enceinte très utile pour les discussions politiques et économiques, fournissant un cadre à la coopération sur des questions d'intérêt commun dans la région. L'ARLEM peut soutenir la coopération entre l'UE et ses partenaires voisins du Sud à l'échelle locale et régionale.

RECOMMANDATIONS DE L'ARLEM POUR 2019

Migration

1. L'ARLEM soutient que la migration internationale, si celle-ci est proprement gérée, peut contribuer au développement socio-économique et préconise une coordination plus étroite entre les différents niveaux de gouvernance (local, national et international), y compris les organisations de la société civile. Etant donné que les pays membres de l'ARLEM s'étendent sur les trois rives de la Méditerranée et sont en même temps et à différents degrés, des pays

d'origine, de transit et de destination, leurs autorités locales doivent être aidées à gérer les urgences imminentes, les urgences moyennes et l'intégration à long terme. Les autorités locales et régionales visent à assurer un bien-être général sur leurs territoires grâce à des politiques publiques inclusives orientées vers l'ensemble des habitants et en particulier les catégories les plus vulnérables, dont font partie les migrants.

2. L'ARLEM recommande d'une part que les collectivités locales et régionales se voient accorder davantage de poids dans l'élaboration des politiques d'immigration, d'asile et d'intégration, et d'autre part que les collectivités locales et régionales de la région Euroméd développent des réseaux et des instruments de coopération et d'échanges de bonnes pratiques sur différents aspects de la gestion des migrations (intégration, inclusion sociale, emploi, protection des réfugiés, prévention de l'immigration irrégulière, programmes de retour volontaire, etc.) et qu'elles aient accès aux fonds.
3. L'importance des politiques relatives à "la migration circulaire" doit être plus marquée. De plus, des politiques de retour efficaces et durables qui respectent pleinement les droits des migrants et les pays de destination, doivent être encouragées.
4. À la suite de l'adoption du rapport sur la gouvernance et la transparence dans la région méditerranéenne¹, l'ARLEM plaide en faveur d'une décentralisation plus poussée dans la région, car une telle approche serait susceptible de remédier à la grande défiance à l'égard des pouvoirs publics. La transparence est plus facile à obtenir au niveau local, proche des citoyens, et les projets à ce niveau sont plus visibles pour la communauté locale. Grâce au renforcement du pouvoir de l'échelon local, les citoyens peuvent participer davantage aux processus de délibération tandis que les agents publics peuvent être tenus responsables des résultats finaux de leurs actes.
5. Pour permettre aux collectivités locales d'opérer des changements concrets, il conviendrait d'augmenter leurs budgets, ce qui encouragerait le développement de la capacité de recouvrement des impôts provenant des investissements et des projets de développement et renforcerait la responsabilité quant à la qualité des biens et des services fournis.
6. L'ARLEM souligne l'importance du développement territorial et du renforcement des capacités des collectivités locales, citant l'«initiative de Nicosie» comme exemple de coopération décentralisée établissant un partenariat selon une approche ascendante.

Développement économique durable

7. Comme l'indique le rapport sur «L'esprit d'entreprise chez les jeunes en Méditerranée»², la création d'emplois est une priorité absolue dans la région euro-méditerranéenne. Par exemple en Afrique du Nord, le chômage des jeunes a presque atteint 30% en 2017, plus du double de la moyenne dans le monde. L'ARLEM invite les organisations intergouvernementales, en

¹ COR-2018-04255-00-01-TCD-TRA, rapporteur: Lütffü Savas, maire de Hatay (Turquie)

² COR-2018-04123-01-02-tcd-tra-fr (rapporteur: Olgierd Geblewicz, maréchal de la voïvodie de Poméranie occidentale (Pologne))

particulier l'Union européenne, l'Union pour la Méditerranée et les Nations unies à reconnaître l'entrepreneuriat des jeunes comme un facteur clef du développement économique dans la région méditerranéenne.

8. Le prix «Entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée» permet à l'ARLEM de montrer un exemple de succès de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans la région méditerranéenne et d'en faire une source d'inspiration pour d'autres, de démontrer l'impact positif que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial, de mettre en lumière la manière dont les jeunes entrepreneurs des pays partenaires méditerranéens prennent activement leur avenir en main et de créer des emplois pour le développement économique local, créant ainsi un récit positif.
9. L'ARLEM invite les gouvernements centraux de la région méditerranéenne à faire participer davantage les autorités locales aux politiques liées à l'entreprise et à élaborer des stratégies de spécialisation intelligente afin de contribuer à créer des synergies dans des domaines clefs pour le développement local et régional.
10. Elle préconise de promouvoir le rôle et la participation des femmes sur le marché du travail et d'appuyer les réformes législatives portant sur le développement de l'entrepreneuriat féminin. Il convient également d'accorder une attention particulière aux législations sociale et familiale.
11. En ce qui concerne la fusion envisagée de plusieurs instruments d'action extérieure de l'UE dans la proposition d'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVDCI) au cours de la prochaine période budgétaire à long terme de l'UE (CFP 2021-2027), l'ARLEM souligne qu'il y a lieu de maintenir une perspective à long terme et une certaine prévisibilité dans la coopération de l'UE avec ses pays partenaires méditerranéens, y compris au niveau infranational. Il est notamment impératif que ni l'assistance de l'UE aux collectivités locales et régionales des pays du partenariat, ni la collaboration qu'elle mène avec eux ne souffrent, que ce soit au plan financier ou organisationnel, de l'accroissement de la flexibilité dans la répartition des ressources pécuniaires ou autres entre les différents programmes géographiques et thématiques. À cette fin, l'ARLEM demande qu'un programme spécifique, doté d'un budget adéquat directement alloué aux projets destinés aux collectivités locales et régionales, soit inclus dans le pilier thématique de l'instrument.
12. L'intégration économique accrue doit être perçue comme un énorme levier pour mieux exploiter le potentiel de la région méditerranéenne. A cette fin, continuer à diffuser et à développer des outils utiles tels que les programmes de coopération transfrontalière et les groupements européens de coopération territoriale, produirait une perspective positive.
13. L'ARLEM recommande que les villes et les régions du Bassin méditerranéen s'engagent davantage en faveur d'une action renforcée en matière de climat, notamment par l'intermédiaire de la Convention des maires, à laquelle l'ARLEM exprime son plein soutien.
14. L'ARLEM continuera de participer aux travaux de la plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable.
